



Mont
Saint
Aignan

RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE demandée le 04/04/2024 par : Monsieur Norbert DANIEL demeurant à : 30 rue Aroux 76130 MONT-SAINT-AIGNAN pour : une isolation thermique par l'extérieur sur un terrain sis à : 30 Rue Aroux à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE n° : DP 076 451 24 00018 2024.1002 surface de plancher (1) : surface du terrain : 399 m ² cadastre : AE112
--	--

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 24 00018 en date du 06/02/2024
délivrée à Monsieur Norbert DANIEL pour une isolation thermique par l'extérieur
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 04/04/2024 tendant au retrait de la dite
déclaration préalable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retirée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur
des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 22 avril 2024
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine